



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0053

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0053

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), créée en 1974 et régie par la loi de 1901, a pour objet de promouvoir le développement économique de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Depuis 2007, l'ADERLY assure également la gestion opérationnelle et financière de la démarche marketing OnlyLyon dont l'objectif est :

- de promouvoir Lyon à l'international dans ses dimensions économiques, culturelles, sportives, universitaires et touristiques,
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

Modalités de représentation

L'Association regroupe 3 catégories de membres :

1° - Une catégorie de "membres fondateurs"

- la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, représentée de droit par son Président,
- la Métropole de Lyon, dans le prolongement de la Communauté urbaine de Lyon, représentée de droit par son Président,
- le mouvement des entreprises de France (MEDEF) Lyon-Rhône, représenté de droit par son Président,
- le Département du Rhône, représenté de droit par son Président.

2° - Une catégorie de "membres actifs"

Ils sont choisis par les membres fondateurs parmi les organismes ou personnalités responsables, à des titres divers, du devenir de la région lyonnaise, et susceptibles d'agir ou d'influer sur son développement économique. Les membres sont validés et constatés par le Conseil d'administration. Ils acquittent une cotisation et siègent à l'assemblée générale avec voix délibérative.

3° - Une catégorie de "membres correspondants"

Comprenant les personnalités et les administrations, Institutions ou organismes qui, du fait de leur objet et de leurs moyens, peuvent aider l'Association à atteindre ses buts. Les membres correspondants siègent à l'assemblée générale avec voix consultative.

Des correspondants étrangers sont associés à ces 3 catégories de membres pour animer le réseau et faire la promotion de Lyon à l'étranger.

L'ADERLY est coprésidée par les 4 présidents des membres fondateurs de l'association. Son Conseil d'administration comprend, outre les 4 coprésidents, 12 membres dont 3 sont désignés par la Métropole de Lyon. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 2 ans et sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

L'assemblée générale comprend les membres fondateurs et les membres actifs qui ont voix délibérative, les membres correspondants qui ont voix consultative. Les correspondants étrangers peuvent être invités à participer sans droit de vote aux assemblées générales. Chaque membre fondateur ou actif qu'il soit personne morale ou personne physique, ne dispose que d'une seule voix au sein de l'assemblée générale. Par exception à ce principe, chacun des membres du Conseil d'administration a voix délibérative en assemblée générale.

Le premier janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine de Lyon.

Il convient donc de désigner les 3 représentants de la Métropole de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ADERLY et de désigner le Président de la Métropole comme coprésident du Conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY).

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne :

a) - messieurs David Kimelfeld, Alain Galliano et madame Karine Dognin-Sauze en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'ADERLY,

b) - le Président de la Métropole de Lyon en qualité de coprésident du Conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.